

Paris, le 25 février 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Arrêt des départs non souhaités en Wallonie des personnes en situation de handicap : accélération des solutions d’accueil de proximité en France**

Au 31 décembre 2019, 8233 personnes en situation de handicap (6820 adultes et 1413 enfants) sont prises en charge dans 227 établissements wallons, chiffre en hausse pour les adultes depuis 10 ans.

Le « plan de prévention des départs non souhaités vers la Belgique » est déployé pour financer la création de solutions de proximité répondant aux besoins des personnes susceptibles de partir en Wallonie. Ce plan a été renforcé en 2020 dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale : pendant trois ans, **un soutien financier de 90 millions d'euros est ainsi apporté aux trois régions les plus concernées par les départs d’adultes (Ile-de-France, Hauts-de-France et Grand-Est) pour le développement de solutions, adaptées aux besoins et souhaits de ces adultes.**

A la suite de la commission mixte paritaire franco-wallonne du 21 janvier 2021, la Secrétaire d’Etat auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées a réuni ce 25 février un comité de suivi du plan de création de solutions innovantes pour prévenir les départs non souhaités en Belgique, associant les acteurs concernés, en particulier les départements et les associations.

**Selon Sophie CLUZEL, « nous nous y sommes engagés lors de la conférence nationale du handicap le 11 février 2020. Nous mettons fin à ces départs non souhaités qui durent depuis trop longtemps. C’est notre enjeu commun qui est partagé avec les départements dont je salue la mobilisation. »**

L’objectif de ce comité est de définir les voies et moyens pour accélérer le déploiement de solutions en France, en vue de stopper les départs non souhaités mais aussi de donner à chaque personne qui le souhaite la possibilité de revenir. Il s’agit d’activer la création de solutions innovantes sur notre territoire en rassemblant le plus grand nombre d’acteurs autour d’une volonté commune : celle de renforcer le pouvoir d’agir et les possibilités de choix des personnes en situation de handicap.

Il a été rappelé lors de cette réunion que tous les moyens et leviers doivent être mobilisés pour répondre à l’objectif de prévention des départs contraints : les communautés 360, l’identification de solutions juridiques pour lever d’éventuels freins, le développement de petites unités résidentielles pour personnes atteintes de troubles autistiques complexes, le financement de solutions par les ARS et les conseils départementaux…

Contact presse Secrétariat d’Etat chargé des Personnes handicapées

**seph.communication@pm.gouv.fr**